LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier

Vie professionnelle
Argumentation
Curiosité Vivacité
Examen
Discours
Réflexion
Encadrement
Compréhension
Engagement

- Le Liban
- Le cadre administratif de la coopération européenne
- Clonages







Alexander Calder: Crinkly avec disque rouge, 1973 Schloss-platz in Stuttgart (Öffentlicher Platz).

Préface

La pleine participation de la France à la structure militaire de l'OTAN représente, entre autres, un défi pour le personnel concerné. Après les transformations effectuées dans le cadre d'Air 2010 et les réformes de grande ampleur lancées à l'été 2008, l'aptitude à s'adapter à un environnement qui continue d'évoluer dans un monde toujours plus complexe demeure une nécessité permanente.

S'adapter au milieu est une des qualités fondamentales du chef militaire, qualité qui demande ouverture d'esprit, honnêteté intellectuelle et courage des remises en question, mais ne peut s'affirmer que sur la base de vastes connaissances. C'est ce à quoi le Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air) souhaite contribuer au travers des *Carnets du Temps*, en apportant une matière riche et variée visant à affermir la culture générale des capitaines du xxi^e siècle. En effet, il faut rester convaincu que « ...la véritable école du commandement est la culture générale... » (général de Gaulle : *Vers l'armée de métier*).

Les Carnets du Temps poursuivent ainsi leur objectif d'apporter aux jeunes officiers que vous êtes un fonds culturel indispensable, constitué de trois cents idées maîtresses relevant de onze domaines majeurs. Pour ce faire, le CEMS Air est aidé par un comité pédagogique composé de personnalités éminentes des mondes académique, diplomatique, universitaire et de la Défense qu'il convient ici de remercier pour leur précieuse contribution.

Je ne peux que vous encourager à lire régulièrement cette publication, à laquelle le Centre d'études stratégiques aérospatiales (CESA) participe pour une large part, qui vous aidera à façonner vous-même les outils dont vous aurez besoin pour faire face aux situations complexes d'un monde toujours incertain.

Colonel Carlos Martinez, commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur Air



Stratégie militaire et stratégie intégrale

Sommaire n° 62 Novembre 2009

ISSN 1769-4752

Les Carnets du Temps

Le mensuel d'information culturelle de l'officier

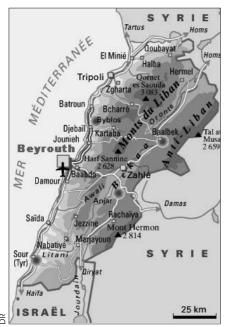
Centre d'enseignement mili- taire supérieur Air (CEMS Air) 1 place Joffre, 75007 PARIS	Relations internationales Le Liban
Directeur de la publication : Col Carlos Martinez	Économie
Rédacteur en chef : Cne Corinne Robillart	Évolution des intermédiaires financiers
Rédacteur en chef adjoint : Asp Gaëlle Vigy	Stratégie Stratégie militaire et stratégie intégrale
Rédacteurs du CESA : Adc Sylvaine Thébault (R) Adc Jean-Paul Talimi Sgc Fanny Coffin Sgt Cassandre Gruyer	Philosophie Georges Canguilhem – Le Normal et le Pathologique
Soutien technique : Cne Denis Poucet Asp Alexandre Schmitt	Géopolitique Le Moyen-Orient : à la croisée des chemins
Maquette: M. Emmanuel Batisse M. Philippe Bucher	Histoire de l'aéronautique et de l'espace L'armée de l'air de l'armistice
Cal Stéphanie Pointin	Droit et institutions
Crédits photographiques : Fonds documentaire de la bibliothèque du CESA	Le cadre administratif de la coopération européenne
Diffusion : M. Pierre d'Andre Cal Julien Biguine	Sciences Le clonage
Cal Tatiana Romany Correspondance: CEMS Air - BP 43 00445 ARMÉES	Histoire La guerre des Gaules : tremplin politique pour César
Tél.: 01 44 42 80 64 MTBA: 821 753 80 64 st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr	Pensée politique Les enjeux de la guerre
Impression: BA 721 Rochefort	La bibliothèque essentielle De Gaulle, Le Fil de l'épée
Tirage 4 500 exemplaires	_
Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.	Arts Alexander Calder (1898-1976)
TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS	Au fil de la plume28

Le Liban

Mosaïque de communautés, le Liban est le plus petit pays du Proche-Orient. Son histoire montre qu'il n'a jamais été totalement souverain sur son territoire pour des causes internes, du fait du système communautaire, et aussi parce qu'il n'a pas cessé d'être soumis à des interventions extérieures.

Le Liban, dans ses frontières actuelles n'existe qu'à partir de la signature des accords Sykes-Picot de 1916 qui organisent un partage du Proche-Orient entre Anglais et Français et qui dessinent les frontières actuelles. Avant cette date, c'était un territoire qui faisait partie d'un ensemble plus large appelé *Bilad al-Cham.* L'ensemble de la zone était la proie de nombreuses ambitions de domination, construisant ainsi l'histoire d'une nation hétérogène composée de communautés de confessions religieuses différentes. Ainsi, les villes côtières de ce qui correspond schématiquement à l'actuel Liban, fut d'abord sous l'influence des Phéniciens qui installèrent des comptoirs commerciaux sur les côtes du Levant. Les Turcs furent les plus durables colonisateurs de la région, d'abord, avec les Seljoukides au xie siècle, puis avec la longue période ottomane, du xve au xxe siècle. Au terme de la première guerre mondiale, l'Empire ottoman est dépecé par les Français et les Anglais qui se partagent cette région lors de la signature des accords Sykes-Picot en 1916. La France reçoit en 1920 un mandat sur la Syrie et le Liban. Elle fait éclater la Syrie en 5 entités administratives, dont l'une d'elles va former le Liban. Depuis, la Syrie a toujours considéré le Liban comme son aire d'influence privilégiée, confortée en cela par les liens économiques et familiaux qui unissent toujours les deux pays. Le Liban obtint son indépendance en 1943.

Le Liban compte 18 communautés religieuses reconnues par l'État dont les plus importantes, sont : les maronites, les sunnites, les chiites, les Grecs orthodoxes, les Grecs catholiques, les druzes et les Arméniens. Lors de la création du Liban, la France a instauré un système politique confessionnel : c'est une particularité propre au Liban. En effet, la Syrie, qui a également beaucoup de minorités religieuses, n'a pas de système politique confessionnel. L'article 95 de la Constitution libanaise prévoit que toutes les grandes communautés libanaises doivent être représentées dans le Gouvernement. Cependant, on constate que tant que le système politique libanais demeurera confessionnel, le processus de prise de décision se verra bloqué car soumis aux équilibres communautaires, et la construction de l'État libanais se verra bloquée. C'est pourquoi 5 mois



de négociations ont été nécessaires pour répartir les portefeuilles ministériels entre majorité et opposition libanaise à l'issue des élections législatives du 7 juin 2009.

Les problèmes du Liban sont dus non seulement aux problèmes structurels internes mais aussi à l'ingérence de puissances régionales et internationales dans sa vie politique, sa formation et son existence, ingérence directement liée à la guerre contre Israël. L'exemple de l'armée israélienne qui s'est directement confrontée au *Hezbollah* durant la guerre de 2006, l'impuissance de l'armée libanaise sur le *Hezbollah* tout-puissant dans le Sud du Liban, l'influence syrienne et iranienne en sont de parfaites illustrations.

Le Liban rencontre également de sérieuses difficultés économiques. La dette publique dépasse 33 milliards d'euros. Parmi les 4 millions d'habitants de ce pays, 33 % vivent en dessous du seuil de pauvreté et, du fait de la conjonction des difficultés économiques et politiques, le Liban connaît une émigration massive même s'il s'agit déjà d'une tradition datant d'avant le xxe siècle. La diaspora libanaise est forte de 16 millions de personnes, essentiellement en Afrique francophone, en Amérique latine (notamment au Brésil et en Argentine), dans les pays du Golfe et dans d'autres pays francophones. Ces émigrés rapatrient vers le Liban des sommes importantes.

La perspective d'une nouvelle guerre avec Israël, l'incapacité des acteurs libanais à opérer la sortie du système confessionnel comme le préconisaient les accords de Taëf⁽¹⁾, l'incapacité à opérer les nécessaires réformes économiques et politiques qui en découlent et l'inaptitude à construire un État suffisamment fort pour ne pas être un jouet dans les mains des acteurs régionaux et internationaux, sont les véritables enjeux auxquels est confronté le Liban actuel.

1. Charte de réconciliation de 1989 qui vise à réaffirmer l'unité, la liberté et l'indépendance du Liban.

Sous la haute direction de monsieur André Lewin, ambassadeur de France

Évolution des intermédiaires financiers

Les intermédiaires financiers rassemblent les organisations qui s'intercalent entre les agents à capacité de financement et ceux à besoin de financement. Parmi eux : les banques. De profondes mutations ont affecté le secteur bancaire au cours de ces dernières décennies, en France notamment. Cette évolution pose les problématiques de modèle et de stratégie bancaires sous la contrainte des conséquences de la crise financière ouverte en 2007 qui conduisent à un besoin de nouvelles régulations.

La reconfiguration bancaire s'explique par différents éléments: événements politiques (nationalisation en 1982, privatisation en 1993 et 1997), monétaires (création de l'euro et du passeport européen), réglementaire, technique (Internet et le *e-banking*). Enfin et surtout la crise a mis en évidence les dangers de l'absence de prise en considération du risque puis, la catastrophe étant arrivée, celui de son contraire, l'aversion totale pour le risque conduisant les banques à refuser de se prêter entre elles (blocage du marché interbancaire) et ralentissant les crédits aux particuliers et aux entreprises.

Montée de la banque universelle. On est passé d'un modèle de spécialisation bancaire selon les types de crédit à un modèle de banque universelle offrant la palette complète des services financiers : banque de détail, banque d'investissement, gestion d'actifs, services financiers spécialisés. Les grands groupes français (BNP-Paribas, Société générale...), ralliés à ce métier de généraliste, ont ainsi compensé les mauvais résultats de leur activité de banques d'affaires, lors de l'éclatement de la bulle Internet en 2000 et de la crise en 2007, en développant leur activité de banque de détail. Cette déspécialisation fait l'objet de larges discussions aux États-Unis et au Royaume-Uni en raison du danger de contamination du département banque de détail par les risques pouvant être encourus par celui de banque d'investissement.

Accélération du phénomène de consolidation. La croissance externe a été, en France, le principal mode de développement bancaire afin de mettre en œuvre la nouvelle stratégie généraliste (achat du *Crédit lyonnais* par le groupe *Crédit agricole*, fusion/acquisition pour créer *BNP-Paribas*). De semblables concentrations ont été opérées en Europe à un degré plus ou moins important : deux ou trois groupes sont dominants en Scandinavie et au Benelux alors que banques allemandes et italiennes se situaient dans un univers beau-

coup plus fragmenté en raison de l'importance des coopératives. La crise financière a renforcé la concentration notamment aux États-Unis.

Une internationalisation grandissante. Les banques européennes, long-temps peu ouvertes, ont recherché de nouveaux partenaires en l'Europe de l'Est, aux États-Unis, voire en Chine. En Europe, des exemples de fusion transfrontalière existent mais entre acteurs de taille différente (*CCF* français acquis par le groupe anglais *HSBC*...). Le secteur bancaire, livré à une explosion d'innovations (dérivés de crédit, titrisation) a été pollué aux États-Unis et, par voie de contamination en Europe, par des produits financiers devenus toxiques dont les subprimes (titres de créance fondés sur la valeur hypothécaire de l'immobilier américain censé ne pas cesser de monter de valeur!) ne constituent que l'exemple le plus célèbre.

Un environnement réglementaire renforcé. Banques centrales et pouvoirs publics durent intervenir massivement pour assurer le sauvetage du secteur financier. Il s'ensuit une nouvelle demande de régulation des intermédiaires financiers. À l'initiative de la France le G7, transformé en G20 en incluant les grands pays émergents depuis les réunions de Washington en novembre 2008, de Londres le 2 avril 2009 et de Pittsburgh, le 23 et 24 septembre 2009 a établi un catalogue de mesures. Un *Conseil de stabilité financière* (CSF) a été mis en place pour s'assurer de leur suivi.

Au plan européen, une nouvelle supervision européenne des institutions financières a été adoptée par la Commission européenne le 23 septembre 2009. Il est créé :

- un *Comité européen du risque systémique* (CERS) ayant pour mission la surveillance macro prudentielle ; il est chargé d'alerter les autorités européennes et les autorités nationales du pays dans lequel menacerait un risque systémique relatif à l'ensemble du secteur bancaire.
- un Système européen de surveillance financière (SESF) incluant les régulateurs nationaux, chargé lui de l'inspection micro prudentielle des institutions financières afin d'alerter et de limiter les difficultés individuelles de certaines d'entre elles.

On mesure les progrès réalisés en moins d'un an portant sur la réflexion et la définition d'une nouvelle régulation financière européenne et internationale, cela à l'initiative de la France qui poursuit sans relâche un rôle d'aiguillon dans la mise en place de ces réformes.

Stratégie militaire et stratégie intégrale

Lorsque que le terme de stratégie est né au xvIII^e siècle sous la plume de Joly de Maizeroy⁽¹⁾, il qualifiait alors la façon la plus haute de penser et de conduire la guerre. La stratégie se distinguait essentiellement de la tactique par une méthode de pensée différente. Conçue comme un art de combiner « les temps, les lieux, les moyens », la stratégie relevait d'un raisonnement qui intègre, dit Maizeroy, « presque toutes les connaissances humaines ».

Si la stratégie est considérée comme la plus haute partie de la guerre, elle ne représente donc qu'une partie d'un phénomène plus vaste. Il a fallu l'expérience de la première guerre mondiale, la mise en œuvre puis la théorisation de la guerre totale pour qu'émerge l'idée d'une stratégie globale à laquelle participeraient des composantes non militaires. Et c'est dans les années 1950 que se réalise conceptuellement l'inversion des rapports entre guerre et stratégie :

Désormais, ce n'est plus la guerre qui contient la stratégie, mais la stratégie qui contient la guerre.

La guerre constitue un moyen parmi d'autres à la disposition d'un État pour agir sur la volonté d'un autre État. La violence représente un des instruments entre les mains du politique pour réaliser ses projets face à une entité résistante, parmi un spectre d'actions psychologiques et physiques qui s'étend des différents registres de séduction et de persuasion (comme la captation idéologique), jusqu'à l'intimidation et à la coercition. La stratégie, née du champ de bataille, est devenue, selon l'expression de Jean-Paul Charnay⁽²⁾, l'art de la contrainte et de la suscitation.

Dès lors s'impose l'idée qu'il existe à côté de la stratégie militaire d'autres formes de stratégie, mettant en œuvre des moyens économiques et culturels, ainsi qu'une stratégie englobante capable d'articuler l'ensemble de ces moyens à l'interface entre le domaine du projet politique et celui de son exécution. Cette stratégie globale surplombe des stratégies générales qui ellesmêmes contiennent plusieurs stratégies. Ainsi, la stratégie générale militaire peut se décomposer en stratégies d'action et stratégies de dissuasion.

Si les Anglo-Saxons ont créé le terme de grande stratégie, la France a développé ceux de stratégie totale ou intégrale.

La notion de *stratégie totale* a été élaborée par le général Beaufre⁽³⁾ pour, dit-il, « *concevoir la conduite de la guerre totale* ». C'est précisément ce jeu de miroir entre stratégie totale et guerre totale auquel le général Poirier cherche à échapper en préférant le concept de *stratégie intégrale*. Elle se définit comme la composition permanente, en fonction des états de conflit, c'est-à-dire en temps de guerre, de crise ou de paix, des trois stratégies générales : militaire, économique et culturelle. C'est le projet politique qui en assure l'unité de conception et d'action, la stratégie intégrale étant, pour Lucien Poirier, la « *politique-en-acte* ».

Entre les domaines militaires, économiques et culturels, il existe incontestablement des corrélations (les programmes d'armement, par exemple, interagissent avec l'économie nationale), mais une stratégie intégrale peutelle réellement exister dans des systèmes autres que les régimes totalitaires? Le général Poirier reconnaît que cette notion de stratégie intégrale lui était nécessaire pour assurer la cohérence d'une théorie unitaire, mais n'en demeurait pas moins abstraite. Dans les États démocratiques, la coordination entre les différentes stratégies générales est rarement réalisée. Aujourd'hui, les États-Unis disposent de fait d'une stratégie culturelle, mais les produits culturels américains ne sont pas pour autant réductibles à des composants stratégiques ni rationnellement articulés à des moyens relevant d'autres domaines d'action. C'est la raison pour laquelle Hervé Coutau-Bégarie évoque l'existence d'une stratégie intégrale « décentralisée » à laquelle coopèrent des acteurs autonomes. C'est ainsi qu'opère la politique impériale américaine et c'est ainsi qu'a fonctionné la stratégie de l'Empire romain.

- 1. « Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il crée le concept de stratégie en 1771 dans sa traduction des Institutions militaires de l'empereur byzantin Léon le Philosophe », De Schaumbourg-Lippe à Jomini Mutation de l'art de la guerre et mutation de la théorie de la guerre, Hervé Coutau-Bégarie.
- 2. Directeur de recherche au Centre national de recherches scientifiques (CNRS).
- 3. Général de division André Beaufre, 1902-1975.

Sous la haute direction de monsieur Hervé Coutau-Bégarie, président de l'Institut de stratégie comparée

Georges Canguilhem – Le Normal et le Pathologique

À l'heure des questions sur la prise en charge du malade dans sa globalité et de sa place dans le processus thérapeutique, il convient d'élargir le champ de définitions du normal et du pathologique.

Pour Canguilhem, le terme « normal » n'a aucun sens proprement absolu ou essentiel : « Ni le vivant, ni le milieu ne peuvent être dits normaux si on les considère séparément, mais seulement dans leur relation. » En reconnaissant qu'il y a deux procédures possibles pour définir la norme, Canguilhem nous convie à réfléchir sur le jugement de valeur porté par la société sur ce qui est étiqueté « pathologique ».

En 1943, alors qu'il est engagé dans la Résistance, Georges Canguilhem soutient une thèse de médecine intitulée Essai sur quelques problèmes concernant le normal et le pathologique où il se réfère essentiellement aux œuvres d'Auguste Comte(1) et de Claude Bernard⁽²⁾ pour savoir si « *l'état pathologique n'est qu'une* modification quantitative de l'état normal ». D'emblée, il réfute la thèse du philosophe et du médecin sur la



santé et la maladie, et défend la théorie selon laquelle le pathologique ne peut se définir de manière objective. En effet, il n'est pas possible de comprendre la maladie outre la représentation qu'en fait le malade puisqu'elle est définie par la conscience du malade et non par celle du médecin. La maladie est donc perçue au travers du vécu du malade comme qualitative et l'observation du médecin confirme cette différence qualitative de l'état du patient. Toute modification de la santé est donc à la fois quantitative et qualitative.

Cependant, pour Canguilhem, il n'existe pas d'opposition marquée entre le normal et le pathologique dans la mesure où l'état normal ne peut être considéré seulement par rapport à un milieu donné et que le pathologique est en lui-même « normal ». Il obéit à sa propre normativité : être malade, c'est encore « vivre », ce qui suppose agir encore selon des normes. La maladie est « un effort de la nature en l'homme pour obtenir un nouvel équilibre », une « autre allure de la vie » qui impose à l'homme de vivre une « autre vie, même au sens biologique de ce mot » et à l'organisme de modifier ses allures précédentes. Le pathologique est une variation de l'état physiologique. Or la physiologie est, non pas « la science des lois ou des constantes de la vie normale », mais « la science des fonctions et des allures stabilisées de la vie ». En cas de douleur chronique, le malade doit parvenir à retrouver une normalité dans l'expérience de sa douleur et établir de nouvelles règles de vie. Canguilhem considère d'autre part qu'un retour à la norme antérieure d'un état pathologique, à savoir la guérison, est « la reconquête d'un état de stabilité des normes physiologiques ». Or, « aucune guérison n'est un retour à l'innocence physiologique car il y a irréversibilité de la normativité biologique ». Ainsi, « guérir, c'est se donner de nouvelles normes de vie, parfois supérieures aux anciennes », mais jamais identiques. L'anomalie, quant à elle, est un fait biologique insolite sans rapport avec une anormalité. C'est un terme descriptif et non normatif. C'est seulement si le sujet se considère dévalorisé à cause d'elle que l'anomalie devient pathologique.

Le concept de normal est produit selon deux types de procédures : soit à partir des méthodes statistiques qui définissent une norme, sa moyenne et ses écarts-types ; soit en fonction d'évaluations (sociale et morale) qui englobent la déontologie ou la politique. En insistant sur la deuxième acception, Canguilhem a repensé la déontologie médicale. Il a montré que « le médecin doit tenir compte de la dimension individuelle et subjective de la maladie, de la conscience et de la sensation du malade » afin que la personne soit reconnue dans sa propre expérience pathologique ainsi que dans ses trois dimensions constitutives : l'organique, le sensible et l'intelligent. En accordant plus de valeur au ressenti, Canguilhem prône une « écoute différente du malade » et une compréhension plus approfondie de la maladie.

Bibliographie

- Le Normal et le Pathologique, Georges Canguilhem, PUF.
- Actualité de Georges Canguilhem : Le Normal et le Pathologique, collection Les empêcheurs de penser en rond, 1998.
- 1. Philosophe français (1798-1857) auteur du Cours de philosophie positive.
- 2. Médecin français (1813-1878), « père » de la médecine expérimentale.

Sous la haute direction de madame Martine Méheut, présidente de l'Association européenne des enseignants

Le Moyen-Orient : à la croisée des chemins

Au carrefour de l'Occident et de l'Orient, le Moyen-Orient a été pendant plus de six siècles unifié par l'Empire ottoman. Mais la découverte de gisements d'hydrocarbures et la naissance de l'État d'Israël ont plongé cette région dans une longue série de crises.

Les conséquences de la fin de l'Empire ottoman et de la naissance d'Israël

L'Empire ottoman a dominé pendant plus de six siècles l'ensemble de la région en unifiant différents peuples sous la bannière de l'islam. Mais depuis le xix siècle il a perdu de son influence sous les coups répétés de l'Empire russe et des Européens qui profitèrent de la faiblesse des sultans successifs. Vaincu après le premier conflit mondial, l'Empire ottoman a été démantelé au nom du droit des peuples, au même titre que son ancien allié l'Empire austro-hongrois. Les Français et les Anglais se sont partagé le Moyen-Orient en traçant sur des cartes d'état-major le contour de nouveaux États. Après quelques années sous protectorat européen, ces nouveaux pays sont devenus indépendants : l'Égypte (1922), la Jordanie (1928), l'Irak (1932), la Syrie et le Liban (1941).

La création, le 15 mai 1948, de l'État hébreu entraîne une instabilité durable dans la région. En cinquante ans, Israéliens et Arabes s'affronteront cinq fois dans des conflits majeurs (1948, 1956, 1967, 1973 et 1982), qui ont été le prétexte à la mise en place de pouvoirs autoritaires dans de nombreux pays arabes (Syrie, Irak et Égypte). Cette succession de conflits armés a drainé les capitaux vers l'industrie militaire au détriment du développement économique des pays. Au sein des populations, dont le niveau de vie ne cesse de se dégrader, cet état de crise permanent est vécu comme une humiliation. Des mouvements terroristes, qui jouent sur la fibre religieuse des populations mécontentes, ont transformé cette lutte en « guerre sainte » contre Israël. Ainsi, le Hamas, fondé en 1987 dans les territoires palestiniens, a déclaré dans l'article 11 de sa charte : « le Mouvement de la résistance considère que la terre de Palestine est une terre islamique confiée aux générations musulmanes jusqu'au jour du Jugement dernier ». A l'instar du Hezbollah au Liban, ces mouvements terroristes se font les chantres de la vertu face aux dirigeants politiques arabes jugés corrompus. Ils accusent aussi les diplomaties occidentales de prendre parti à la fois pour Israël et pour une élite arabe enrichie par la manne pétrolière.

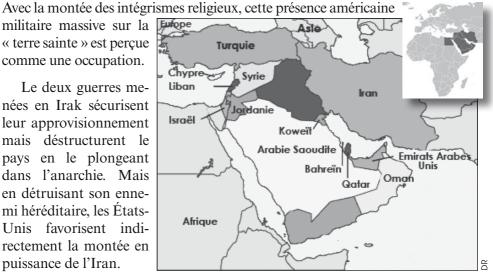
Le Moyen-Orient : un carrefour très convoité

Cette région, à la croisée de trois continents (asiatique, africain et européen) et de trois civilisations (occidentale, perse et arabe) attire depuis toujours les convoitises des pays occidentaux. Dès le Moyen Âge, les routes commerciales du poivre, de la soie et de l'or convergeaient à cet endroit. Sur ce territoire abritant Jérusalem, lieu saint des religions monothéistes, se sont déroulées les Croisades où chrétiens et musulmans se sont longtemps déchirés.

Aujourd'hui, cette région demeure un carrefour commercial primordial pour l'économie mondiale. En 2007, le canal de Suez représentait 7,5 % du commerce mondial, chiffre en constante augmentation depuis le développement économique de la Chine et de l'Inde. Cependant, l'enjeu majeur de cette région reste les hydrocarbures et les oléoducs qui ont remplacé l'antique route de la soie. En effet, au lendemain de la première guerre mondiale, les Occidentaux ont pris conscience de l'importance du pétrole dans la mécanisation de la guerre et pour leur développement économique. Ils se sont donc attachés à assurer une présence stratégique dans la péninsule Arabique, qui recèle les deux tiers des réserves mondiales en pétrole. Les États-Unis, dont l'économie est dépendante du pétrole, mènent depuis la deuxième guerre mondiale une politique qui vise à préserver leurs intérêts dans la région. Dans le golfe Arabo-Persique, ils ont noué des alliances économiques et militaires avec les régimes autocratiques.

militaire massive sur la « terre sainte » est percue comme une occupation.

Le deux guerres menées en Irak sécurisent leur approvisionnement mais déstructurent le pays en le plongeant dans l'anarchie. Mais en détruisant son ennemi héréditaire, les États-Unis favorisent indirectement la montée en puissance de l'Iran.



Sous la haute direction de monsieur André Lewin, ambassadeur de France

L'armée de l'air de l'armistice

En vertu des conventions d'armistice imposées par l'Allemagne et l'Italie, les 22 et 24 juin 1940, l'armée de l'air paraît vouée à une disparition pure et simple. Pourtant, alors même que, en août 1944, le régime de Vichy s'écroule, des aviateurs servent encore le maréchal Pétain. Pendant plus de quatre années, sous des formes diverses, l'État français a non seulement conservé des forces armées, mais aussi une aviation qui, jusqu'à l'invasion de la zone non occupée (novembre 1942), a disposé de moyens non négligeables et participé à de nombreux combats contre les Alliés.

L'espoir d'une survie

Pourquoi, alors même que ses avions sont condamnés à être ferraillés et son personnel licencié, l'armée de l'air survit-elle à l'écrasante défaite du printemps 1940 ? Lors des discussions d'armistice, le général Bergeret, membre de la délégation française, obtient une sorte de sursis de la part de l'ennemi : les appareils ne seront pas détruits, mais démontés et placés dans des entrepôts de stockage. Ce sont toutefois les événements qui suivent le cessez-le-feu du 25 juin 1940 qui se révèlent déterminants dans le processus de survie de l'aviation française. Lors de l'attaque britannique contre les éléments de la flotte mouillée en rade de Mers el-Kébir, en juillet, les aviateurs sont autorisés à intervenir dans les combats par les commissions allemande et italienne. La forte résistance opposée par les autorités de Vichy à la tentative de débarquement anglo-gaulliste à Dakar, en septembre de la même an-



Un bel alignement de *Morane-Saulnier MS 406* sur le terrain de Rayack, au Liban. C'est de cette base et à bord de l'un de ces appareils que s'échappera en décembre 1940 le capitaine Tulasne, futur commandant du « Normandie-Niemen », pour rejoindre la Palestine.

née, convainc Hitler que les Français sont prêts à défendre coûte que coûte leur empire. Mieux, dans les jours qui suivent cet événement, des appareils de l'armée de l'air et de l'aéronautique navale bombardent le port de Gibraltar à deux reprises. Dès lors, les Allemands autorisent Vichy à conserver en activité un certain nombre d'unités aériennes dont la tâche consistera à assurer

la sécurité de la métropole et des colonies. À l'automne suivant, un projet franco-allemand de reconquête de l'Afrique équatoriale, tombée aux mains de la France libre, est même étudié ; mais il restera sans lendemain.

De la Syrie à la Libération

Lorsque les Britanniques se lancent, en mai 1941, à l'assaut de la Syrie et du Liban, parties intégrantes de l'Empire français, Allemands et Italiens permettent au régime maréchaliste de dépêcher sur place de nombreuses unités aériennes qui transiteront par l'Italie mussolinienne et la Grèce (occupée par le *Reich*) pour rejoindre le Moyen-Orient. Cette collaboration militaire indirecte s'inscrit dans un cadre déterminé où Vichy accorde, de son côté, des avantages substantiels à ses adversaires d'hier, notamment en Afrique du Nord (protocoles de Paris et accords relatifs à la construction d'avions et de moteurs pour le compte du *Reich* en territoire français).

Une fois encore, l'aviation du Maréchal affronte les Britanniques à Madagascar, en 1942, puis les forces britanniques et américaines qui débarquent en Afrique du Nord, en novembre de la même année. À ce moment, l'armée de l'air de l'armistice dispose de moyens importants : 700 avions en Algérie, au Maroc et en Tunisie, et plus de 300 en métropole. Sans doute ne faut-il pas exagérer la puissance de ces forces qui manquent de pièces de rechange, d'allocations en carburant, de capacités d'entraînement et que les Allemands entendent ne pas trop laisser grandir. Le 27 novembre, quelques jours après les événements d'Afrique du Nord, l'Allemagne, ayant occupé la zone sud, dissout l'armée de l'armistice dans son ensemble. Ses troupes pénètrent dans les bases aériennes, s'emparent des matériels qui s'y trouvent et en expulsent tout le personnel.

Tandis que les unités aériennes demeurées en Afrique sont appelées à constituer, aux côtés des Forces aériennes françaises libres, le socle d'une aviation réunifiée, celles de métropole sont, une fois encore, appelées à disparaître. Privées de leurs avions, elles subsistent toutefois sous la forme d'un Secrétariat général à la défense aérienne, croupion d'armée de l'air qui assure des missions, parfois pour le compte des Allemands (défense passive, DCA ferroviaire), mais n'en compte pas moins dans ses rangs nombre d'adversaires résolus de l'occupant.

Cette fiction – l'armée de l'air réunifiée autour du général Bouscat combat désormais aux côtés des Anglo-Américains – disparaît en août 1944 dans la débâcle qui marque la fin du régime de Vichy.

Le cadre administratif de la coopération européenne

Si les États ont dû accepter une remise en cause d'une partie de leur souveraineté traditionnelle sous l'effet de l'intégration européenne, l'affirmation du rôle du Conseil européen et la pratique du principe de subsidiarité marquent pourtant leur volonté de continuer à exercer leurs prérogatives.

Le propre de la coopération européenne est ainsi de constituer un système dans lequel les États (avec leurs administrations centrales ou locales) et les institutions de l'Union européenne (avec leurs propres administrations) sont en interaction constante. La manière concrète dont cette interaction se produit peut être perçue notamment à travers l'adaptation de l'administration française et de ses méthodes de travail. Tous les ministères ont maintenant une dimension européenne. Mais le pivot du dispositif est le Secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI), placé sous l'autorité du Premier ministre, qui se trouve en relation permanente avec la représentation française auprès de l'Union européenne à Bruxelles.

Tous les ministères ont désormais des compétences européennes mais trois d'entre eux ont pourtant des attributions spécifiques. Le ministère chargé des Affaires européennes, tout d'abord, suit les dossiers institutionnels, est l'interlocuteur privilégié du Parlement européen et des parlementaires français et met en œuvre une politique de promotion de la coopération européenne en France. Le ministère des Affaires étrangères, ensuite, est chargé de superviser l'élaboration des politiques communautaires et d'assurer le cadrage diplomatique en veillant aux engagements de la France et à la cohérence de sa position ; il suit aussi la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), conseille les autres ministères en matière de droit européen et représente le Gouvernement devant la Cour de justice des communautés européennes (CJCE). Enfin, le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie a en charge les aspects financiers et monétaires des politiques communautaires, leur effet sur la contribution française au budget de l'UE, ainsi que le suivi des implications de l'élargissement du marché intérieur ; il émet, de plus, la réglementation commerciale régissant les échanges avec les pays tiers.

Mais au cœur du dispositif se trouve le SGCI. Organisé en une vingtaine de secteurs fonctionnels, chargés chacun de plusieurs politiques européennes et se tenant en relation permanente avec les ministères concernés, le SGCI recoit toutes les propositions de la Commission européenne, les diffuse au sein de l'Administration française, centralise les réactions et organise les réunions de coordination qui permettront de définir la position de la France ou, en cas de désaccord persistant entre les ministères, d'obtenir l'arbitrage du Premier ministre. Lorsque les propositions de la Commission sont susceptibles de comporter des dispositions à caractère législatif, le SGCI saisit le Conseil d'État pour identifier avec précision ces dispositions avant que le Parlement français soit saisi. Le SGCI assure en outre l'information des parlementaires européens français sur la position du Gouvernement dans les négociations en cours et coordonne l'activité des chargés de mission pour les relations avec le Parlement européen des différents ministères (rôle de lobbying). Enfin le SGCI a été chargé de veiller à l'accélération de la transposition du droit communautaire. Lorsque la France assure la présidence de l'Union, le rôle de coordination du SGCI est encore renforcé afin de faciliter la recherche de compromis avec les autres États.

Le correspondant privilégié du SGCI à Bruxelles est la représentation permanente que la France entretient auprès de l'Union européenne comme le font aussi les autres États membres. L'ensemble de ces représentants constitue le Comité des représentants permanents (COREPER) qui est intégré au système institutionnel de l'Union. C'est un relais chargé de veiller à l'établissement d'une articulation cohérente entre les institutions européennes (au premier rang desquelles se trouve bien sûr la Commission) et les gouvernements.

Il est à noter que notre représentation permanente a également un rôle d'assistance auprès des collectivités territoriales dans leurs démarches européennes, et d'information auprès des entreprises françaises.

Le clonage

En ce début de XXI° siècle, clonages reproductif et thérapeutique soulèvent des problèmes d'ordre éthique, philosophique et religieux importants. En conséquence, les interrogations et les dispositions prises diffèrent selon les pays.

Principe du clonage

Le clonage est l'obtention, par des manipulations biologiques, d'êtres vivants dotés d'un patrimoine génétique identique. Depuis 1963, année où un embryologiste chinois a réussi à cloner un animal (une carpe), de nombreuses expériences de clonages de mammifères ont abouti, dont la naissance de la brebis Dolly en 1996. Les chercheurs travaillent actuellement sur le clonage humain, envisagé sous deux modes⁽¹⁾: reproductif ou thérapeutique.



Le clonage reproductif vise à créer un être vivant identique à son original en modifiant le noyau d'un ovocyte (comme pour Dolly) alors que le clonage thérapeutique consiste à créer des cellules souches embryonnaires (ES) en utilisant une technique similaire, mais en n'implantant pas les cellules obtenues dans un utérus. Les cellules ES possèdent la capacité de se multiplier à l'infini et peuvent se différencier en n'importe quel type de cellule⁽²⁾, ce qui permettrait de les utiliser pour réparer des tissus lésés. **Deux procédés sont possibles pour parvenir à cette dupli-**

cation génétique: la scission d'embryon ou le transfert nucléaire. Le premier (et le plus facile à réaliser) consiste à déclencher *in vitro* ce qui se produit à l'état naturel chez les mammifères en cas de gémellité monozygote; le second consiste à introduire, dans un ovule non fécondé et énucléé, le noyau d'une cellule provenant d'un embryon, d'un foetus ou d'un organisme adulte. Cet artifice est utilisé depuis une douzaine d'années pour produire des clones chez les principaux mammifères d'élevage, mais la naissance d'un clone nécessite un grand nombre d'embryons⁽³⁾ et de nombreux animaux clonés présenteraient des anomalies génétiques ou physiques.

Actuellement, aucun être humain n'a pu être cloné malgré les controverses médiatiques autour du mouvement raëlien⁽⁴⁾ en 2002, qui affirmait avoir donné naissance au premier clone humain par l'intermédiaire d'un laboratoire clandestin *Clonaid*, et plus récemment autour du scandale Hwang, le Coréen qui aurait partiellement falsifié les résultats de ses recherches.

À la suite de quoi, de nombreux pays ont décidé d'encadrer strictement les expérimentations afin d'éviter toute dérive mais l'inextricable diversité des législations rend difficile tout contrôle.

Débats et législations

D'un point de vue déontologique, le débat repose sur la remise en cause du statut de l'embryon⁽⁵⁾ et de la dignité humaine : le clone d'un humain sera-t-il un être humain pourvu d'une identité et d'une personnalité propres ?

Il existe un consensus international visant à proscrire le clonage reproductif⁽⁶⁾ mais des divergences concernant le clonage thérapeutique persistent. Le 08 mars 2005, l'assemblée générale des Nations unies a décidé d'interdire le clonage même à des fins thérapeutiques par l'adoption de la Déclaration des Nations unies sur le clonage des êtres humains. Ce texte, juridiquement non contraignant, a été rejeté par certains pays qui, en l'absence de législation réellement définie, délimitent leur propre cadre juridique.

Pour contourner ces difficultés, il existe une alternative : utiliser des cellules souches adultes, moins versatiles que les cellules ES et prélevées directement chez l'adulte. Leur pouvoir de régénération permet une utilisation thérapeutique dans le remplacement cellulaire et la réparation de certains tissus et organes, mais ces cellules n'ont qu'une action spécifique (une cel-

lule souche issue de moelle osseuse ne pourra donner naissance qu'à des cellules sanguines) contrairement aux cellules totipotentes. Cependant, la mise en pratique de cette alternative risque de prendre du temps car la recherche se situe encore au stade embryonnaire!⁽⁷⁾



- 1. Le Parlement européen remarque qu'il n'existe aucune différence entre les deux, la distinction étant purement sémantique.
- 2. Elles sont dites « totipotentes ».
- 3. L'approvisionnement en ovocytes est fastidieux car les donneuses subissent un traitement hormonal contraignant.
- 4. Mouvement sectaire crée par Claude Vorilhon en 1973 après sa « rencontre » avec un extraterrestre.
- 5. Cette considération rejoint celle des militants anti-avortement.
- 6. Même si des scientifiques se sont lancés dans la course au premier clone humain.
- 7. Cf. Les Carnets du Temps n° 56, avril 2009 Les manipulations génétiques, n° 61, octobre 2009 Les OGM et n° 31, octobre 2006 LADN.

La guerre des Gaules : tremplin politique pour César

Caius Iulius Cæsar, issu de l'illustre gens Iulia qui prétendait descendre de Vénus, appartient à la « jeunesse dorée » de Rome. Soutenu dans ses débuts politiques par le souvenir de son oncle Marius, il fait ses premières armes en Asie, mais échoue là où Pompée avait réussi.

Toutefois, son ambition politique lui fait rapidement gravir les échelons du *cursus honorum*⁽¹⁾. Propréteur⁽²⁾ en Espagne, il fait une campagne brillante et reconstitue sa fortune perdue lors d'organisations de jeux fastueux. En 60 av. J.-C., il conclut avec deux hommes politiques importants, Pompée et Crassus, une convention secrète (c'est le premier *triumvirat*) aux termes de laquelle il doit être nommé consul⁽³⁾ l'année suivante. La manœuvre réussit, Jules César exerce quasi seul sa magistrature, et resserre ses liens avec Pompée en faisant épouser à celui-ci sa fille unique, Julia. Pratiquant une politique assez démagogique, il fait voter une loi agraire qui octroie des terres aux vétérans. À sa sortie de charge, on lui confie pour cinq ans le gouvernement de la Gaule cisalpine (l'Italie du Nord), de l'Illyrie et de la Gaule transalpine, c'est-à-dire la Province romaine (la Provence actuelle) et la Narbonnaise. Mais il ne cesse, depuis la Gaule, de surveiller les événements de la politique intérieure, soutenant toujours le parti populaire contre celui du Sénat.

Moment charnière dans sa carrière, il comprend tout le bénéfice d'une campagne en Gaule, loin d'une Rome plongée en pleins troubles politiques. L'histoire récente lui a en effet appris l'engouement du peuple pour des hommes qui s'illustrent dans de grandes opérations militaires, tel Marius, son oncle, et Pompée, son gendre. En cela, la Gaule devient son tremplin politique.

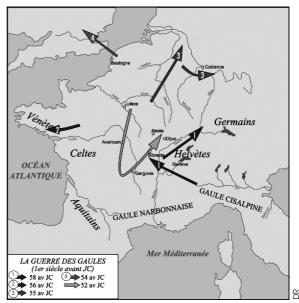
Depuis quelques siècles, Romains et Gaulois entretiennent des rapports certes commerciaux, mais peu amicaux. Les premiers (marqués par le pillage subi en 279 av. J.-C.) exportent de l'huile, alors que les seconds vendent des armes, des tissus et du blé. Économiquement riche, mais sans unité nationale, la Gaule est une mosaïque d'une cinquantaine de peuples.

Ainsi, en 59 av. J.-C., César profite du projet de migration des Helvètes en direction de la Saintonge, pour leur barrer la route et poursuivre le combat sous le prétexte de la menace que représentent les peuples germaniques désireux de s'implanter dans la plaine d'Alsace. Deux années de victoires retentis-

santes, notamment sur le chef germain Arioviste, lui suffisent pour conquérir la Gaule entière. Sa célébrité à Rome est alors immense : on lui vote quinze jours d'actions de grâces. Prudent, César n'omet pas de renouveler son alliance avec Crassus et Pompée afin d'être maintenu dans son gouvernement.

De 56 à 52 av. J.-C., César consolide l'autorité de Rome en Gaule, en multipliant les actions militaires sur fond de rivalités entre les différents peuples gaulois. Enfin, après un très long siège, il écrase, à Alésia, la révolte gauloise de Vercingétorix. Chef militaire talentueux, mais aussi homme politique avisé, César assure lui-même sa propagande en écrivant ses *Commentarii* (récit où se mêlent rapports précis de ses lieutenants et digressions ethnographiques et géographiques) qu'il expédie régulièrement à ses concitoyens frappés d'étonnement et d'admiration devant ses exploits. Ainsi sa gloire se construit peu à peu, malgré les propos du censeur Caton qui ose signaler les actes de cruauté de César vis-à-vis des peuples soumis.

Toutefois, la véracité de ses propos est fort discutable. Ses écrits sont en effet marqués par le désir de toujours présenter les faits sous un jour qui lui est favorable. Certes, le choix d'un style à la fois froid et serein donne une extraordinaire crédibilité pour tout esprit peu adepte à une lecture fine. Quoi qu'il en soit, au travers de « sa » guerre des Gaules, César fait preuve d'un incomparable don d'écrivain alliant avec aisance la description des réalités de l'action au service de son ambition.



- 1. Parcours qui permet d'accéder aux plus hautes responsabilités de l'État.
- 2. Administrateur d'une province.
- 3. Au nombre de deux (l'une pour l'armée, l'autre pour l'administration), la charge de consul est la plus haute charge que peut briguer un magistrat. Les consuls sont élus annuellement.

Sous la haute direction de monsieur François Pernot, maître de conférences en histoire moderne

Les enjeux de la guerre

Les enjeux de la guerre peuvent être positifs ou négatifs. Les enjeux positifs tournent toujours autour du pouvoir, du prestige ou de la richesse. L'enjeu négatif exclusif est de se battre, pour ne pas se retrouver perdant en ces trois biens rares.

Saisis dans leur plus grande généralité, les enjeux de la guerre portent sur la richesse, le prestige et le pouvoir, les trois biens rares à l'origine de la plupart des conflits entre humains. La richesse est faite de toutes les ressources pouvant satisfaire des besoins humains. La guerre apparaît dans les histoires humaines avec l'agriculture, l'élevage et la constitution de réserves, car les stocks peuvent devenir l'objet de raids de pillage. Cette tradition sera maintenue tout au long de l'histoire par les raids des nomades et des montagnards contre les agriculteurs des plaines et des vallées. Un deuxième enjeu très fréquent des guerres tribales, est la capture des femmes, une ressource précieuse en termes de prestige, de croît démographique, de travail domestique et artisanal, et de détente masculine. Avec la croissance des polities, le développement des appareils de pouvoir et l'apparition d'une classe de loisirs, la source principale de richesse convoitée est le sol travaillé, c'est-à-dire une matière fiscale à exploiter. La conquête de territoires mis en valeur ou susceptibles de l'être devient l'enjeu dominant des guerres entre principautés, royaumes et empires.

Le <u>prestige</u> est procuré aux humains par l'admiration d'autrui pour des exploits tenus pour admirables dans un contexte culturel donné. La capacité à l'emporter dans des combats à mort est une des occasions les plus répandues de distribuer du prestige. La motivation repose sur plusieurs ressorts et sur la combinaison de leurs effets. Le guerrier valeureux et victorieux est, d'abord, grandi à ses propres yeux, car il se mesure tant à ses compagnons qu'à son idéal de lui-même. Il suscite, ensuite, l'admiration des siens, de ses compagnons, des femmes et de la société. Il contribue et participe, enfin, au prestige collectif de sa politie au-dessus des autres. L'efficacité des ressorts est d'autant plus grande que la culture valorise davantage la prouesse militaire. Il s'instaure ainsi un entraînement réciproque entre les valeurs reçues

et l'ardeur des sociétaires à les défendre. Il en résulte une distribution des sociétés, surtout dans le monde primitif tribal, en sociétés guerrières jusqu'à l'obsession et sociétés pacifiques jusqu'au pacifisme.

Le <u>pouvoir</u> est probablement l'enjeu principal de la guerre et certainement le plus constant à travers tous les âges et tous les stades de l'aventure guerrière de l'humanité. Sa place est d'autant plus éminente, qu'en disposer procure simultanément l'accès le plus sûr au prestige et à la richesse. Le mode du pouvoir intéressé à la guerre est la puissance, qui permet de faire plier autrui par le recours à la force ou par la menace d'y recourir. La guerre favorise la puissance dans deux directions. Vers l'intérieur de la politie, la puissance militaire appelle la puissance politique. Celle-ci s'effectue par l'organisation plus centralisée des pouvoirs et par le passage à un régime politique fondé sur la puissance, légitimée par des recours idéologiques. L'autocratisation du pouvoir politique par des régimes hiérocratiques est une dominante du monde traditionnel. Vers l'extérieur et sur la transpolitie, toute politie doit mobiliser de la puissance, car c'est une question de vie ou de mort.

La richesse, le prestige et la puissance sont des enjeux positifs, qui présentent cette particularité de se transformer aussi bien en enjeux négatifs. En effet, chercher à s'emparer des ressources d'autrui s'accompagne d'efforts pour éviter le même sort. De même, poursuivre le prestige impose le souci de ne pas en subir la perte. La puissance induit la même attitude double : tout faire, pour l'imposer à autrui et se l'épargner à soi-même. Gagner ou ne pas perdre est le choix stratégique fondamental, qui préside à tous les antagonismes. La guerre n'en est qu'une application aux rapports entre polities. L'application présente cette particularité aggravante que les antagonistes n'ont pas le choix. À l'intérieur d'une politie, les acteurs ont le choix d'entrer en contestation ou non, à condition d'accepter les conséquences de leur choix. Par contre, entre polities, le choix est contraint, car refuser de se battre, c'est accepter l'abolition de la politie au bénéfice de la politie ennemie. C'est pourquoi la recherche de la puissance transpolitique recourt exactement aux mêmes moyens que la recherche de la sécurité : la contrainte exercée par la pluralité des polities ne laisse à aucune le choix, quelles que soient ses inclinations et ses intentions.

De Gaulle, Le Fil de l'épée



Prononcer le nom du Général, c'est pour certains évoquer l'homme politique qui a fondé la V^e République, pour d'autres, c'est penser au libérateur de la France. Ses carrières militaire et politique font souvent oublier que de Gaulle fut aussi un écrivain (son œuvre la plus connue demeure à tout jamais ses *Mémoires*), et un penseur.

Dès l'adolescence, il avait d'ailleurs hésité entre des études littéraires et l'armée. Mais la situation politique d'avant la première guerre mondiale le pousse

à prendre l'uniforme. Engagé en première ligne, il est plusieurs fois blessé, avant d'être fait prisonnier par les Allemands jusqu'à l'armistice de 1918. Durant cette époque, il va lire beaucoup pour essayer de comprendre notamment comment la France, cinq fois envahie depuis la Révolution, n'a pas su trouver les bonnes institutions et une stabilité. Fin analyste, il est remarqué par le maréchal Pétain, vice-président du conseil supérieur de la guerre, qui le prend dans son cabinet. De Gaulle alors multiplie les articles de géopolitique, des articles qui se nourrissent de son expérience du terrain et de ses nombreuses lectures. Dans le même temps, il effectue trois conférences à l'École de guerre et entretient de longues conversations avec son père. Ces conférences et ces conversations constituent le cœur de son ouvrage de 1932 : Le Fil de l'épée. Dans cet essai d'une taille modeste, de Gaulle développe les valeurs fondamentales que doit posséder le chef de guerre pour s'illustrer au combat.

Le titre est d'ores et déjà significatif de la perception historique de la France. Selon de Gaulle, la France s'était construite au travers des champs de bataille et des guerres. Par cette conception, il s'opposait fortement à son père qui concevait une France construite par les mariages et par les traités.

Au travers de ces quelques pages, il fait l'éloge de la bravoure et surtout du caractère qui doit être présent chez le chef. « Que les événements deviennent graves, le péril pressant, que le salut commun exige tout à coup l'initiative, le

goût du risque, la solidité, aussitôt change la perspective et la justice se fait jour. Une sorte de lame de fond pousse au premier plan l'homme de caractère. »

Ses exemples, il les tire le plus souvent de l'histoire, et des différents grands domaines dans lesquels l'homme s'est illustré : « Alexandre n'eût point conquis l'Asie, ni Galilée démontré le mouvement de la terre, ni Colomb découvert l'Amérique, ni Richelieu restauré l'autorité royale...ni Clemenceau sauvé la patrie, s'ils avaient cédé aux conseils d'une basse prudence ou aux suggestions d'une lâche modestie. » Car si l'homme est cultivé et a goût aux lectures, il n'hésite pas à décrier ceux qui précisément manquent de réflexion, car de la réflexion naît l'action : « Il est vrai que, parfois, les militaires, s'exagérant l'impuissance relative de l'intelligence, négligent de s'en servir. » Engagé à la fois dans la réflexion et dans l'action, le chef de guerre regroupe en lui les différentes qualités humaines qui le distinguent et qui le font respecter par tous : une conception tout antique du chef.

Cet ouvrage montre déjà tout le style de De Gaulle. Se reconnaissent dans sa rhétorique la fluidité de l'oral, le goût pour le rythme et pour la musicalité du phrasé. En somme, la volonté didactique de l'auteur est servie par une dialectique où l'autre est le lecteur, un lecteur qui ne peut que se laisser séduire par le sens de la formule⁽¹⁾ de De Gaulle : « *L'autorité ne va pas sans prestige, ni le prestige sans éloignement.* »

Deux années après cet ouvrage, de Gaulle publie en 1934 un nouvel essai : *Vers l'armée de métier*, dans lequel il esquisse une armée professionnelle conçue pour le mouvement et axée sur les blindés. Dans l'Antiquité romaine, la carrière politique ne pouvait être envisagée que si une première carrière militaire avait permis à l'homme de se révéler comme chef de guerre. En cela, *Le Fil de l'épée* révèle les aspirations d'un de Gaulle, doté d'une solide carrière militaire et reconnu pour la qualité de son esprit.

1. La formule dans la langue homérique était un morceau de vers qui revenait à fréquence régulière. Les formules, outre leur vocation souvent laudative, permettaient à l'aède de mémoriser l'épopée, qui fut longtemps transmise de façon strictement orale.

Alexander Calder (1898-1976)

L'œuvre d'Alexander Calder se caractérise par ses « mobiles » et ses « stabiles ». Son invention d'une nouvelle forme de sculpture linéaire, en fil de fer notamment, est l'une des créations fondamentales de l'art du xxe siècle, qui place cet artiste au rang des grands sculpteurs de sa génération.



Calder, dans son atelier new-yorkais, en 1936.

Né dans une famille d'artistes, Alexander Calder dispose de son propre atelier et réalise déjà enfant des bijoux en ferraille pour les poupées de sa sœur ou des animaux en laiton. Après des études d'ingénierie mécanique qu'il mettra à profit dans ses créations, Calder intègre l'Arts Student League de New York pour y étudier la peinture et le dessin. Il se lance dans l'illustration d'événements sportifs, de scènes urbaines, de scènes de cirque et réalise des dessins d'animaux du zoo du Bronx et de Central Park. Son trait, à la fois réaliste et abstrait, est un prélude à ses futures sculptures en fil de fer.

Fasciné par le cirque, il exécute des planches sur les spectacles du cirque Ringling Bros. and Barnum & Bailey Circus et crée, en 1927, le Cirque Calder, une composition de plus de deux cents pièces animées, fabriquées à partir de matériaux de récupération, en particulier le fil de fer et le bois découpé. Dans cette mise en scène, filmée par Jean Painlevé(1) en 1955, l'artiste joue le rôle de maître de cérémonie et de marionnettiste sur fond sonore en activant manuellement les mécanismes. Considéré comme une des œuvres les plus innovantes du xx° siècle, Le Cirque allie esprit ludique et précision technique. La mise en mouvement de

ces objets en trois dimensions annonce les futurs « mobiles » qui naîtront à partir de 1931.

En effet, au cours de son séjour parisien de 1926 à 1933, Alexander Calder rencontre, entre autres, Fernand Léger, Le Corbusier ou encore Miró, mais c'est sa découverte de l'œuvre de Piet Mondrian⁽²⁾ qui l'engage « dans le champ de l'art abstrait ». Il rejoint Le Cirque Calder.



le groupe Abstraction - Création, association artistique née en 1931 dont la vocation était de regrouper les peintres de l'abstrait. Obnubilé par la cinétique,

Calder se demande : « Pourquoi l'art devrait-il être statique ? En regardant une œuvre abstraite, qu'il s'agisse d'une sculpture ou d'une peinture, nous voyons un ensemble excitant de plans, de sphères, de noyaux sans aucune signification. Il est peut-être parfait mais il est toujours immobile. L'étape suivante en sculpture est le mouvement. » Partant de ce postulat, il élabore les principes de son art et invente le concept de la sculpture en mouvement où des mécanismes des plus ingénieux animent les créations. Ces œuvres en fil de fer et en bois seront appelées « mobiles », déclinés en diverses versions :

- les mobiles à mouvement libre, régis par le principe physique de mise en tension. Ils s'animent au toucher ou sous l'effet des courants d'air. Les sculptures prennent souvent la forme de portraits dont les traits, grossis et déformés, aboutissent à des visages expressifs malgré leur vacuité. Le relief de ces créations se matérialise grâce à un jeu d'ombres portées par un éclairage sur fond clair. La sculpture devient alors une véritable image dans l'espace;
- les mobiles motorisés, animés par des moteurs astucieusement intégrés;
- les mobiles sonores, comme Small Sphere and Heavy Sphere: deux sphères, suspendues au bout d'un fil, conçues pour être balancées dans l'espace et venir heurter bouteilles, cymbales et caisse en bois.

À partir de 1937, installé à Saché en Touraine, Alexander Calder conçoit des sculptures géantes, non aériennes, nommées « stabiles ». Assemblés en collaboration avec l'entreprise Biemont de Tours, les stabiles sont composés de plaques de métal de couleur rouge ou noire rivées entre elles. Parmi ses œuvres, on peut admirer Les Trois Pics à Grenoble ou encore L'Araignée rouge sur le parvis de la Défense à sition universelle de Montréal.



L'Homme (1967), fabriqué pour l'Expo-

Paris. Par la suite, Calder combinera les deux concepts pour donner des « mobiles-stabiles » dont Les Tours sont une parfaite illustration.

En 1952, il obtient le grand prix de sculpture de la Biennale de Venise et entreprend, une vingtaine d'années plus tard, les Crags et les Critters, formes découpées dans des tôles aux couleurs vives. Parallèlement, il continuera de donner des représentations de son Cirque miniature qu'il complétera jusqu'à sa mort, survenue le jour du vernissage d'une rétrospective de son œuvre au Whitney Museum of American Art à New York.

- 1. Réalisateur, scénariste et acteur français (1902-1989).
- 2. Peintre hollandais pionnier de l'art abstrait.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

Des mots connus à l'écriture méconnue...

Parler français est une chose, l'écrire en est une autre. C'est ainsi que certains mots connaissent un succès plus grand à l'oral qu'à l'écrit. Les coucher sur le papier devient alors une entreprise hasardeuse. L'aisance initiale laisse place le plus souvent à un vide intersidéral qui ne peut disparaître que d'une seule façon : le changement de mot.

Il peut en être ainsi pour le mot **parpaing**. Bien que n'étant pas d'une très grande jeunesse (milieu du XIII^e siècle), son orthographe suscite chez nombre de locuteurs hésitation et incompréhension. N'est pas scribe qui veut! Ainsi, avant même d'être posé sur un mur, ce parallélépipède de mortier de ciment à la banalité existentielle déconcertante dérouterait quelques mains et quelques stylos égarés sur la feuille blanche! Issu du latin « *perpetaneus* » (perpétuel, ininterrompu), le mot désigne, loin de son sens étymologique, un matériau durable utilisé en maçonnerie avant de définir (aux environs de1935) ce mortier de ciment rectangulaire.

« Dans la case que nous habitions (le mot case a quelque chose de colonial qui peut aujourd'hui choquer, mais qui décrit bien le logement de fonction que le gouvernement anglais avait prévu pour les médecins militaires, une dalle de ciment pour le sol, quatre murs de parpaing sans crépi, un toit de tôle ondulée recouvert de feuilles, aucune décoration, des hamacs accrochés aux murs pour servir de lits et, seule concession au luxe, une douche reliée par des tubes de fer à un réservoir sur le toit que chauffait le soleil), dans cette case, donc, il n'y avait pas de miroirs, pas de tableaux, rien qui pût nous rappeler le monde où nous avions vécu jusque-là. »

J.M.G. Le Clézio, L'Africain

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

Le comité pédagogique

sous le haut patronage du général d'armée aérienne Stéphane Abrial, chef d'état-major de l'armée de l'air

Jean-Marc Laurent, général de brigade aérienne, secrétaire général du comité pédagogique, et directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.

Jean Tulard, de l'Académie des sciences morales et politiques.

Jean Baechler, de l'Académie des sciences morales et politiques.

André Lewin, ambassadeur de France

Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Martine Méheut, présidente de l'Association européenne des enseignants.

Brigitte Debernardy, contrôleur général des armées.

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Claude Carlier, président de l'Institut d'histoire des conflits contemporains.

Patrick Facon, directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.

François Pernot, maître de conférences en histoire moderne.

Hervé Coutau-Bégarie, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

Alain Bévillard, général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.

Les Carnets du Temps

Centre d'enseignement militaire supérieur Air 1, place Joffre B.P. 43 00445 ARMÉES www.eoaa.air.defense.gouv.fr